

Comme le besoin d'allégement est toujours grand, les créanciers envisagent maintenant, dans le cadre du Club de Paris, d'améliorer encore les Modalités de Toronto.

Terrorisme

Le Canada a joué un rôle majeur lors de l'élaboration de la Déclaration de Bonn sur la piraterie aérienne, en 1978, et de la Déclaration de Tokyo sur le terrorisme international, en 1986.

Au Sommet de Bonn, les sept chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à suspendre les liaisons aériennes avec tout pays qui refuse d'extrader ou de poursuivre les pirates de l'air ou de restituer un avion détourné, et à bloquer tous les vols des compagnies aériennes de ces pays. Ils ont

invité aussi les gouvernements des pays non participants à adopter les mêmes politiques.

Au Sommet de Tokyo, ils ont annoncé leur refus d'exporter des armes vers des États qui soutiennent le terrorisme et leur intention de limiter la taille des missions diplomatiques et consulaires de ces États. Ils ont décidé d'interdire l'entrée dans leurs pays de toute personne soupçonnée d'activités terroristes, et d'accélérer les procédures d'immigration et d'extradition de ces individus.

Ces engagements ont été réitérés et même renforcés à Venise (1980 et 1987), à Ottawa (1981), à Londres (1984) et à Paris (1989). De plus, des démarches entreprises lors du Sommet de l'Arche à Paris en 1989 ont mené à la signature, en avril dernier, d'une Convention sur le marquage des explosifs plastiques.